



# CDED - Centre du droit économique et du développement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CDED - Centre du droit économique et du développement. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02033371

**HAL Id: hceres-02033371**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033371>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Centre de Droit Economique et du Développement –  
EA 4216

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Perpignan Via Domitia

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :  
Centre de Droit Economique et du Développement –  
EA 4216

sous tutelle des établissements et  
organismes :

Université de Perpignan Via Domitia

Le Président  
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



## Unité

Nom de l'unité : Centre de droit économique et du développement

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 4216 : Fusion en 2007 du Centre de droit de la concurrence Yves Serra (EA 1943) et du Centre de recherche sur les transformations de l'action publique (EA 3682)

Nom du directeur : M. Yves PICOD

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Xavier VANDENDRIESSCHE, Université Lille 2

Experts :

M. Hervé LECUYER, Université Paris 2

M. Pascal TEXIER, Université de Limoges

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD...) :

## Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jean BENKHELIL, Président de l'UPVD



# Rapport

## 1 • Introduction

- **Date et déroulement de la visite :**

La visite a eu lieu le mercredi 31 mars 2010, le Comité ayant été accueilli par une délégation forte d'une quinzaine de membres de l'unité de recherche. Après les propos liminaires du Président de l'Université, le Doyen Picod a présenté le CDED et le Centre de droit de la concurrence et M. François Féral (par ailleurs ancien Président de l'Université) a développé les activités du Centre de recherche sur les transformations de l'action publique. Un échange riche et constructif s'en est suivi.

- **Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :**

Le CDED est issu en 2007 d'une fusion de deux Centres : le Centre de droit de la concurrence Yves Serra (EA depuis 1991), regroupant des juristes de droit privé et de sciences criminelles et quelques économistes et le Centre de recherche sur les transformations de l'action publique rassemblant des juristes de droit public et quelques politistes (création en 2002).

Le Centre de droit de la concurrence Yves Serra (piloté par le Doyen Picod) exerce ses compétences essentiellement dans les domaines du droit de la concurrence et du droit de la consommation. L'activité scientifique (colloques nombreux) et les publications (éditeurs reconnus ; supports variés) sont très régulières et d'un excellent niveau. Le Centre se positionne ainsi en véritable leader national sur ces thématiques, ce qui justifie sa volonté de poursuivre et amplifier les recherches en droit de la non-concurrence, concurrence déloyale, pratiques restrictives. Le Centre se signale également par une activité de très bon niveau en droit des obligations, droit des sûretés et en droit processuel.

Le Centre de recherche sur les transformations de l'action publique est une équipe plus jeune (2002) qui a cherché à élaborer un thème fédérateur regroupant publicistes et politistes, thème qui a été décliné en quatre axes :

- Action publique et développement durable consistant en une approche du droit et de l'administration mêlant droit, histoire, science administrative et politiques publiques. L'objectif consiste à établir les bases théoriques d'une expertise en ingénierie administrative et à investir dans des programmes interdisciplinaires de coopération avec l'UE et l'ANR. Ceci a débouché sur plusieurs contrats de recherche (qui permettent en outre de financer des thèses) autour notamment du rôle du droit dans la gouvernance scientifique. Il n'existe pas véritablement de publications associées à ce thème.

- Droit de l'immobilier, de l'environnement, de l'urbanisme et développement : il s'agit d'analyser ce vecteur de transformation de l'action publique en raison de l'émergence de nouvelles contraintes sociales et environnementales. Cet axe contribue à l'animation d'un Master professionnel (IUP Narbonne) et suscite des publications régulières de l'un des membres de l'équipe.

- Action publique et transformations de la société civile : au travers de l'étude des nouveaux enjeux de l'État de droit, cette thématique s'appuie sur le Master « Carrières administratives » et sur certaines publications en droit constitutionnel.

- Transformations de l'État, décentralisation et Union Européenne : étude des mutations structurelles et fonctionnelles de l'État entre décentralisation et intégration européenne (quelques publications en droit de l'U.E. y sont associées).



Le projet scientifique ne reprend plus que deux pôles : « Prospective et généalogie du droit public fondamental » : analyse diachronique des transformations du droit public (surtout droit constitutionnel et libertés fondamentales). Il s'agit de confronter les sources du droit public fondamental à ses mutations actuelles sur le thème spécifique des nouvelles technologies de la surveillance et de l'information. C'est dans le cadre de cette nouvelle thématique que sont annoncés des publications (notamment un Dictionnaire des sources gréco-romaines du droit constitutionnel) et plusieurs projets de colloque (« L'individu sous surveillance » ; « La jurisprudence dans le(s) discours sur le droit » ; « Citoyenneté et liberté à l'épreuve de l'internet »). Le deuxième pôle est intitulé « Action publique et développement durable » qui constitue la poursuite de l'analyse des transformations de l'administration à travers son cadre institutionnel et juridique (droit de l'urbanisme, de l'environnement, de l'immobilier, de la décentralisation et de l'interventionnisme européen).

Quant au Centre de droit économique et du développement (CDED) lui-même, résultant de cette fusion, il n'a qu'une existence très largement virtuelle. Ce « mariage » a été imposé par le ministère en 2007 et les deux années de vie commune n'ont débouché que sur des résultats très limités.

- **Equipe de Direction :**

Directeur : M. Yves PICOD - Successeur : M. Philippe SEGUR.

- II A - Responsables du « Centre de droit de la concurrence Yves Serra » CDC YS :
  - M. Yves PICOD (Responsable)
  - M. Yvan AUGUET (Responsable adjoint)
- II B - Responsable du « Centre d'étude et de recherche sur les transformations de l'action publique » CERTAP
  - M. Philippe SÉGUR (Responsable)

- **Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :**

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	30	30
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	6	6
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,5	0,5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	60	60
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	28	28

Ce tableau tient compte de cinq professeurs (droit privé) affectés à l'Université de Gérone.



## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Le bilan présenté par le Centre de droit de la concurrence Yves Serra est très largement positif et témoigne d'une vitalité certaine et d'une grande qualité de la recherche. Outre la poursuite de ces activités, le Centre envisage une certaine diversification grâce à l'arrivée d'un nouveau professeur spécialisé dans le domaine des sociétés et du financement et d'un maître de conférences pénaliste. Enfin, l'intégration d'économistes doit permettre le développement de l'axe « économie de la concurrence ». On ne peut que féliciter les responsables du Centre d'avoir mis en œuvre cette stratégie d'ouverture vers les économistes. On signalera enfin la coopération renforcée avec l'Université de Gérone.

S'agissant du CERTAP, il reste à accomplir un travail de coordination pour dégager de vraies thématiques communes. On constate en effet une certaine dispersion, chacun restant assez attaché à son domaine propre. Aussi, sans nier l'existence d'une production scientifique (toutefois plus modeste que celle du CDC), on ne peut que constater l'insuffisance d'une vraie démarche de recherche collective.

Enfin, la convergence des deux équipes est affichée sur la thématique des transformations du droit, de son évolution et de son adaptation aux nouvelles contraintes économiques et sociales. Une seule réalisation effective peut être présentée : le colloque sur « la loyauté dans le commerce en droit communautaire ». Un projet est en outre annoncé sur le thème « Liberté, économie et nouvelles technologies ». Ainsi, le bilan scientifique de la fusion est extrêmement pauvre.

Il n'existe d'ailleurs aucune volonté de réaliser une véritable fusion puisqu'on évoque tout au plus un « rapprochement » (notamment sur le droit économique), permettant des échanges informels au-delà des frontières disciplinaires classiques. Chacun conserve bien le sentiment d'appartenance à « son » équipe, comme en témoigne par exemple la plaquette du colloque « Un monde sous surveillance » (8 avril 2010) qui ne fait apparaître que le CERTAP...

Le processus de fusion mérite toutefois d'être encouragé car l'équipe rassemble aujourd'hui des juristes (privatistes et publicistes) mais également des politistes (2 MCF) et des économistes (2 PR et 1 MCF). Cette diversité constitue un atout qui doit être exploité autour de thématiques scientifiques telles que la gouvernance ou la régulation du marché.

Enfin, il faut signaler l'existence d'une réunion mensuelle des doctorants, organisée initialement dans le cadre du CERTAP mais progressivement ouverte à tous les thésards. De l'aveu même des intéressés, il y a là un réel facteur d'enrichissement mutuel.

- Points forts et opportunités :

- Visibilité certaine et réputation forte en droit de la concurrence et de la consommation.
- Vraie capacité à mobiliser sur des appels d'offres (ANR...).
- Équipe disposant des moyens de mettre en œuvre la pluridisciplinarité (juristes, politistes, économistes).
- Bon niveau de satisfaction des doctorants.

- Points à améliorer et risques :

Établir une gouvernance commune de l'unité de recherche et dégager des thématiques réellement transversales.

Poursuivre le mouvement de structuration thématique au sein du CERTAP et promouvoir une politique éditoriale plus organisée et systématique.



- **Recommandations au directeur de l'unité :**

Un effort tout particulier doit être entrepris pour parvenir à dégager, afficher et assumer quelques axes thématiques communs à l'ensemble de l'unité de recherche, sans pour autant abandonner ce qui fait la spécificité et la réputation des deux centres qui la composent.

Il faut orienter ces axes sur les points qui constituent aujourd'hui les pôles d'excellence de l'activité scientifique (droit de la concurrence et droit de la consommation en particulier) en cherchant à mobiliser l'ensemble des partenaires.

- **Données de production :**

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	26
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	6
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	0,86
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	19
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

### 3 • **Appréciations détaillées**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

- **Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :**

De manière générale, il existe une nette différence entre les deux centres. En effet, la production scientifique du CDC YS est tout à la fois abondante, de qualité reconnue (meilleurs éditeurs et meilleures revues) et très cohérente (autour du droit de la concurrence et du droit de la consommation). Ce Centre apparaît comme une référence nationale dans ses domaines de prédilection.

En revanche, s'agissant du CERTAP, le panorama est sensiblement plus hétérogène, la production moins abondante et les supports en général moins prestigieux. Il n'en reste pas moins vrai que certains membres du Centre se signalent par leur production de qualité.

- **Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :**

Les publications en droit de la concurrence sont nombreuses, régulières et de qualité. Les supports utilisés sont particulièrement reconnus (Répertoire Dalloz ; Recueil Dalloz, ouvrages et manuels, publication des actes des colloques, également chez Dalloz).





L'activité en droit de la consommation est un peu plus réduite mais témoigne également d'une forte vitalité (ex. 2 ouvrages de droit de la consommation - Fascicule « surendettement » au Répertoire Dalloz). On notera également la prise en charge, depuis 2007, du Code commenté et annoté de la consommation (Dalloz).

On constate en outre une activité régulière de publication (dans les mêmes supports) en droit des obligations et droit des sûretés.

Au sein du CERTAP, les publications sont intervenues essentiellement en droit de l'environnement (Juris-Classeur Environnement, Environnement, RJE), en droit constitutionnel et droit de l'UE (RFDC, Dalloz) et en droit administratif des biens (Jurisclasseurs, Droit prospectif, etc.).

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**
  - **Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :**
    - Le responsable de l'unité de recherche a participé en qualité de rapporteur français au Congrès de l'association Henri Capitant de 2006 au Maroc (concurrence déloyale) - Idem en 2007 pour un colloque tenu à Valladolid (sécurité alimentaire).
    - Il a également participé à la rédaction des réponses françaises au Livre vert sur « l'acquis communautaire en droit de la consommation ».
    - Les membres de l'unité de recherche ont participé à plusieurs colloques nationaux (Cour de cassation, Conférence nationale des barreaux, Colloque national des Huissiers de justice).
    - Ils ont organisé un colloque sur « La loyauté du commerce et le droit de l'Union européenne » (à paraître chez Bruylant).
  - **Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :**

Le CDC YS travaille en collaboration de plus en plus étroite avec l'Université de Gérone (Espagne).

- **Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :**

C'est l'une des forces du CERTAP que de parvenir à obtenir des financements sur appels à projets, émanant en particulier de l'UE et de l'ANR. À noter que les financements de postes ainsi obtenus (IGE) permettent à des doctorants de bénéficier ainsi d'une prise en charge de leur thèse.

- **Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :**

Cette participation prend essentiellement la forme de l'invitation de membres de l'équipe (l'un d'entre eux surtout) dans des colloques internationaux.

- **Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :**

Il existe, en droit de la concurrence et de la consommation, une liaison étroite avec les partenaires « naturels » : juridictions (Cour de cassation) et professions juridiques et judiciaires (barreau, huissiers de justice).



La diffusion de l'information et de la culture scientifique prend principalement appui sur les publications des colloques et des travaux individuels des membres du CDC YS. L'organisation des colloques fait toujours l'objet d'une publicité plusieurs mois à l'avance afin d'attirer la plus large communauté de spécialistes possible.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**
  - **Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :**

S'agissant du CDC YS, la qualité de la gouvernance repose sur la légitimité scientifique reconnue du directeur, assisté par un MCF HDR. Une synthèse des activités du CDC YS est actuellement disponible grâce à un lien informatique sur le site de l'Université de Perpignan. Le financement d'un site propre au CDC YS est désormais achevé, il permettra de valoriser les activités scientifiques et d'enseignements de l'équipe, notamment le Master « droit économique et des relations d'affaires ».

Pour le CERTAP, la direction est assurée par un professeur de droit public (qui n'était pas présent lors de la visite du comité). La « gouvernance » ne semble pas poser de difficulté particulière. Concernant la communication, il faut noter la création d'une association pour la défense de la culture démocratique et républicaine (Rostra), dont la vocation est de diffuser la recherche et le savoir du futur pôle « Prospective et Généalogie du Droit public Fondamental » du CERTAP-CDED. Cette association doit prochainement être dotée d'un site internet et publier une revue électronique.

L'unité de recherche proprement dite fait l'objet d'une direction alternée entre les responsables des deux centres, ce qui constitue un gage d'efficacité. En revanche, il n'existe pas de politique de communication à l'échelle du Centre de droit économique et du développement.

- **Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :**

Le CDC YS a organisé des colloques, des conférences et des journées d'études à l'attention des doctorants et des meilleurs étudiants, notamment du parcours recherche du Master 2 « droit économique et des relations d'affaires ».

Les membres de l'équipe exercent diverses responsabilités en matière de formation : direction du Master « droit économique et des relations d'affaires » (parcours professionnel) ; Direction de l'Institut d'études judiciaires ; et porteur de projet pour le renouvellement de la licence en droit ; codirection du Master « droit des procédures ».

Un effort particulier a été accompli en matière de formation par la recherche dans le cadre du CERTAP. Durant l'année 2008-2009, l'un de ses membres a encadré des séminaires de recherche facultatifs hebdomadaires en droit public au niveau Licence 3 et, à ce titre, a dirigé quinze articles de recherche réalisés par des étudiants (articles prochainement publiés en ligne sur internet). L'objectif est par là d'engager les étudiants sur la voie d'une plus grande autonomie intellectuelle dans l'apprentissage des études juridiques et de renforcer ultérieurement le vivier local des jeunes chercheurs.

Les membres du CERTAP exercent également les responsabilités suivantes : direction du Master « Carrières administratives », « Droit de l'urbanisme et de l'immobilier » et d'une licence professionnelle.

Tous les chercheurs des deux Centres - à l'exception des doctorants - assurent des cours magistraux en Licence, dans le Master « droit économique et des relations d'affaires » et le Master « Droit des procédures ». La plupart des doctorants sont chargés de travaux dirigés en qualité d'allocataires, d'ATER ou de vacataires.



- **Appréciation sur le projet :**

- **Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :**

Le projet du CDC YS repose, logiquement, sur la volonté de continuer à creuser le sillon du droit de la concurrence et du droit de la consommation, avec une volonté nette d'explorer davantage les interactions entre les deux. Une orientation nouvelle apparaît grâce à l'apport d'économistes dans le but de donner un complément économique à la vision juridique. Enfin, un nouvel axe de recherche se dessine grâce à l'arrivée d'un spécialiste de droit du patrimoine et des sociétés. Ce projet semble donc parfaitement raisonnable en ce qu'il combine la poursuite des activités dans les domaines d'excellence de l'équipe tout en dégagant des perspectives nouvelles.

S'agissant du CERTAP, le projet est décliné selon deux axes :

- Prospective et généalogie du droit public fondamental qui cherche à confronter les sources du droit public fondamental aux nouvelles technologies de la surveillance et de l'information dans une perspective pluridisciplinaire.
- Action publique et développement durable qui prend la suite des analyses menées précédemment sur les transformations de l'administration à travers son cadre institutionnel et juridique, au prisme notamment du développement durable.

Sans nier l'intérêt et la pertinence de chacun de ces thèmes, on ne peut que constater leur absence quasi totale de lien. Il n'existe pas davantage de connexion avec les thèmes développés au sein du CDC YS, rendant le projet scientifique du CDED inexistant.

- **Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :**

Il existe, au sein du CDC YS, une volonté de professionnaliser la communication de l'équipe, qui doit passer par un renforcement du site internet ; par ailleurs, les moyens financiers continueront d'être mis au service de la politique documentaire et du soutien aux doctorants (prêt inter SCD). S'agissant du CERTAP, les besoins se situent au niveau des équipements informatiques de base, des ressources documentaires et d'un minimum de vacances administratives et pédagogiques pour assurer l'encadrement méthodologique des doctorants.



## Centre du Droit Economique et du Développement (CDED)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	C	B



***Proposition de réponse au rapport de l'AERES sur l'unité Centre de Droit Economique et de Développement UPVD (équipe d'accueil n° 4216)***

Le rapport est élogieux pour l'équipe CDC Yves Serra, le comité ayant apprécié un axe économique bien identifié en droit de la concurrence et en droit de la consommation, l'équipe étant présentée comme une « *référence nationale* » dans ses domaines de prédilection.

Le comité loue notre forte capacité à mobiliser des appels d'offre, plus particulièrement en ce qui concerne le CERTAP, mais regrette l'absence de connexion entre les thèmes proposés au sein du CERTAP et ceux développés par le CDC Yves Serra, ce qui affecte le projet scientifique du CDED.

Il faut préciser que la fusion des deux équipes, imposée par le Ministère de la Recherche, est très récente puisqu'elle remonte à seulement deux ans. Au cours de cette période, un colloque international transversal a cependant été organisé par les deux équipes, en octobre 2008, sur « la loyauté du commerce et le droit de l'Union Européenne ». Par ailleurs, la fusion a permis de dégager des moyens communs (secrétariat, fonds documentaire, locaux communs) et d'organiser des réunions mensuelles méthodologiques étendues à l'ensemble de nos doctorants ; des conférences ont été organisées pour l'ensemble de nos chercheurs, par exemple celles portant sur les qualifications à la maîtrise de conférences.

Par conséquent, une dynamique de rapprochement a été réellement entreprise dans le meilleur esprit entre les deux équipes qui ont appris à mieux se connaître au cours de ces deux ans. Mais nous sommes conscients que cet effort est insuffisant et qu'il faudra développer davantage un axe commun : nous prenons acte des pertinentes observations du rapport de l'AERES qui suggère de mettre l'accent autour des pôles d'excellence, à savoir ceux en relation avec le droit économique, notamment « *la gouvernance et la régulation du marché* ».

En ce sens, nous nous engageons, François Féral (actuel directeur du CERTAP et codirecteur du CDED, présent à la réunion avec le comité d'experts et se substituant à Philippe Ségur en ces deux qualités), et moi-même, à développer chaque année un certain nombre d'actions communes autour de « *la gouvernance et la régulation du marché* », beaucoup de publicistes, voire de politistes, ayant toutes les compétences pour participer à cet axe. En effet, le droit immobilier développé par l'IUP de Narbonne recoupe un certain nombre de problématiques du droit de la consommation (crédit immobilier, *timeshare*, baux d'habitation...) ; de même, plusieurs chercheurs publicistes travaillent sur le droit des marchés publics, ce qui permet de rejoindre le droit du marché (concurrence, consommation, distribution) développé par le CDC Yves Serra. Le directeur du CERTAP est lui-même un spécialiste reconnu du droit des fraudes et de la consommation : il a organisé en 2005 un colloque national sur ce thème et a exercé par le passé des fonctions importantes au sein de la DGCCRF et noué des liens importants avec la FAO.

Ces projets nous permettront d'avoir une démarche plus cohérente, sans pour autant négliger d'autres axes de recherche développés par les uns ou les autres.

En conclusion, ce rapport, extrêmement enrichissant et très éclairant, nous permet de redéfinir nos objectifs et de progresser en ce sens.

Yves Picod,  
directeur du CDC Yves Serra, codirecteur du CDED